

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

Séance du 15 janvier 2018

L'an deux mille dix- huit et le quinze janvier à vingt heure heures, le Conseil Municipal, convoqué le 10/01/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, GUTHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, MATHON Colette, OUGIER Isabelle, CROUZET Louisette, DUSSERT Sandrine

Etait absent : GARNOT Pascal donne procuration à OUGIER Isabelle

Délibération N° 2018 - 3 : Convention réglant les effets de la création d'un service commun Service d'Entretien des Paysages et des Espaces Publics entre la Communauté de l'Oisans et le Freney d'Oisans

Dans le cadre de mutualisation, le Mairie informe le Conseil Municipal la création de service commun Service d'Entretien des Paysages et des Espaces Publics (SEPEP).

Ce service implique une convention déterminant les effets entre la communauté de communes de l'Oisans et la collectivité, notamment administratifs et/ou financiers.

Le CCO assure :

- L'entretien des paysages et des espaces publics

Le coût de fonctionnement du SEPEP est supporté entièrement par la CCO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention réglant les effets de la création d'un service commun SEPEP entre la communauté de communes de l'Oisans et la commune
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention

Suffrages exprimés : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

